

Le cas de l'*analogie* dans les créoles à base lexicale française de la Caraïbe

Frédéric ANCIAUX¹ et Rochambeau LAINY²

¹ CRREF (EA 4538) – Université des Antilles

² LangSE – Université d'État d'Haïti

Résumé :

Cet article présente un programme de recherche intitulé « L'analogie dans le processus de lexicalisation et de sémantisation en créoles guadeloupéen, guyanais, haïtien et martiniquais ». Ce programme financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie est le fruit d'une collaboration entre plusieurs laboratoires de recherche et universités dont le LangSE de l'université d'État d'Haïti, le CRREF de l'université des Antilles et le ModyCo de l'université Paris-Nanterre. L'objectif est d'étudier le phénomène d'*analogie* à travers différentes approches dans plusieurs créoles de la Caraïbe. Nous présentons dans cet article certains axes de travail envisagés par cinq chercheurs (Govain, Lainy, François, Anciaux et Beaubrun) participant à ce programme autour du concept d'analogie dans ces créoles.

Mots-clés :

Analogie, Caraïbe, catégorisation, créole, lexicalisation, sémantisation.

Abstract :

This article presents a research program entitled "Analogy in the process of lexicalization and semantization in Creoles Guadeloupe, Guyanese, Haitian and Martinican". This program, funded by the Agence Universitaire de la Francophonie, is the result of a collaboration between several research laboratories and universities including the LangSE of the State University of Haiti, the CRREF of the University of the West Indies and the MoDyCo of the University Paris-Nanterre. The objective is to study the phenomenon of *analogy* through different approaches in Creole of the Caribbean. We present in this article some of the lines of work envisaged by five researchers (Govain, Lainy, François, Anciaux et Beaubrun) participating in this program around the concept of analogy in these Creoles.

Keywords :

Analogy, Caribbean, categorization, Creole, lexicalization, semantization.

1. Introduction

Cet article présente un programme de recherche intitulé « L’analogie dans le processus de lexicalisation et de sémantisation en créoles guadeloupéen, guyanais, haïtien et martiniquais ». Ce programme initié et coordonné par Rochambeau Lainy a commencé en janvier 2016. Il est financé par l’Agence Universitaire de la Francophonie, et met en collaboration plus d’une dizaine de chercheurs, en sciences du langage et en sciences de l’éducation, issus principalement de trois laboratoires : le LangSE¹ de l’université d’État d’Haïti, le CRREF² de l’université des Antilles et le ModyCo³ de l’université Paris Ouest Nanterre La Défense. L’objectif de ce programme est d’engager des réflexions sur l’analogie, en tant que processus cognitif et linguistique, dans les langues créoles de la Caraïbe.

Si l’analogie constitue un procédé linguistique et langagier classique, largement étudié dans de nombreuses disciplines scientifiques, qu’en est-il de l’étude de ce processus dans les langues créoles ? L’analogie a-t-elle joué et joue-t-elle encore un rôle dans les processus de désignation, de création, de lexicalisation et de sémantisation dans les créoles à base lexicale française (créoles guadeloupéen, guyanais, haïtien et martiniquais) ? Excepté quelques rares travaux sur cet aspect (Moles, 2016 ; Nedet, 2016 ; Nicodèm et Lainy, 2016), force est de constater que les faits analogiques sont quasiment absents des travaux consacrés à l’étude des langues créoles. Peu de travaux ont été consacrés à l’étude de l’analogie dans les différents créoles, malgré la place de ce phénomène dans la création lexicale et l’émergence des variétés linguistiques (Paul, 1920 [1880] ; Saussure, 1975 [1880] ; Mortureux, 1974). La majorité des études décrivent les langues créoles en mettant l’accent sur la problématique de leur genèse (Bassiac, 1880 ; Bickerton, 1981 ; Chaudenson, 2003 ; Fattier, 1998 ; Hazaël-Massieux, 1996 ; Lefebvre, 1998 ; Schuchardt, 1909 ; Thomas, 1869), de leur évolution orthographique (Dejean, 1980 ; Vernet, 1980), de leur fonctionnement grammatical (Bentolila, 1987 ; Bernabé, 1983 ; Damoiseau, 2005 ; Véronique, 2000), ou encore de leur réalité sociolinguistique (Bavoux, 2002 ; Prudent, 1993). Or, porter un regard sur le phénomène d’analogie dans les langues créoles, comme étant, dans une certaine mesure, à l’origine de certaines créations lexicales et de l’extension des catégories sémantiques pourrait se révéler intéressant et enrichissant pour la compréhension du fonctionnement des langues créoles en général et des créoles à base lexicale française en particulier. L’émergence des créoles, notamment à travers leur lexicalisation et leur sémantisation, s’est appuyée sur des processus analogiques (Fattier, 1998 ; Mufwene, 2002 ; Véronique, 2000). Véronique (2009) défend l’idée qu’il y a, entre le développement des créoles et l’apprentissage d’une langue seconde, des processus linguistiques communs qui sont mis en œuvre et qui reposent en partie sur des analogies structurelles, formelles et sémantiques. Autrement dit, certaines formes d’analogies sont mises en œuvres tant dans le développement des langues créoles que dans l’apprentissage d’une nouvelle langue. L’analogie a une importance notable dans les recherches en linguistique en raison de son implication dans le processus de lexicalisation (Mortureux, 1974) et de sémantisation des faits de langues. En dépit de nombreuses recherches consacrées à son étude, elle est toutefois peu considérée dans les travaux de créolistique. C’est pourquoi nous avons entrepris un programme de recherche autour de cette thématique, présenté brièvement dans cet article, qui vise à engager et dégager des pistes de réflexion sur la question de l’analogie en créole, mais aussi entre les créoles.

¹ Langue, Société, Éducation.

² Centre de Recherches et de Ressources en Éducation et Formation (EA 4538).

³ Modèles, Dynamiques, Corpus (UMR 7114).

Après avoir présenté quelques éléments théoriques sur l'analogie et la façon dont elle est abordée dans différentes disciplines scientifiques, nous nous attacherons à évoquer certains axes de recherche suivis par cinq chercheurs⁴ participant à ce projet afin de proposer un aperçu des travaux menés et des perspectives envisagées. Certains travaux optent pour des approches comparatistes entre les créoles, d'autres étudient les processus analogiques dans la création du lexique en créoles, d'autres encore abordent l'analogie comme un processus cognitif pouvant être sollicité chez des apprenants dans l'apprentissage d'une langue seconde ou étrangère.

2. Vers une définition du concept d'*analogie*

Dans les circonstances les plus ordinaires de la vie, lorsqu'une personne structure sa pensée ou désigne quelqu'un, un fait ou un objet, elle recourt généralement à son expérience, à ses connaissances, elle cherche à comparer, à mettre en relation une réalité présente et nouvelle à une expérience connue et passée (Bougchiche, 2016 ; Hofstadter et Sander, 2013 ; Lakoff et Johnson, 1985). Ainsi, les nouvelles connaissances se construisent d'abord à partir du déjà-là, de ce qu'un individu connaît en essayant d'établir des rapprochements possibles avec ce qu'il découvre. La nécessité de comparer s'impose en permanence tant dans l'organisation de la pensée que dans la communication. Nous pouvons considérer ce phénomène de manière très générale comme un processus relevant de l'*analogie*, c'est-à-dire de l'action de comparer, de faire correspondre deux éléments, d'établir un rapport entre deux choses différentes (personnes, situations, notions, par exemple) qui possèdent des points communs de natures diverses. Hofstadter et Sander (2013 : 66) suggèrent qu'« établir une analogie entre deux concepts serait impossible s'ils n'étaient pas munis d'une structure interne dans notre esprit : l'essence même de l'analogie réside dans l'appariement d'une structure mentale avec une autre ». Cette structure mentale se modèle sur la base d'expériences empiriques et participe à la construction d'un système de références sémiotiques. À ce niveau cognitif, le raisonnement et la résolution de problèmes facilitent la démarche d'actualisation du passé car « pour construire une analogie, on apparie les relations entre la source et la cible » (Bougchiche, 2016 : 5). Hofstadter et Sander (2013 : 317) indiquent également que « notre pensée est profondément ancrée dans nos expériences passées ». Si le concept d'analogie est au premier abord relativement simple et circonscrit, le fait qu'il fasse l'objet de divers travaux dans plusieurs domaines scientifiques, engendre une pluralité de significations selon les disciplines concernées :

« Simple métaphore, ou expression authentique d'un rapport, l'analogie est un mode de connaissance qui n'a certes pas la certitude de la démonstration mais qui n'en a pas non plus l'étroitesse des domaines d'application : alchimie, droit, théologie, biologie, physique sont autant de domaines où l'analogie a permis une extension du savoir » (Benmakhlouf, 1999 : 32).

En psychologie, l'analogie est considérée comme un processus mental pouvant être caractérisé par cinq dimensions cognitives : ontologique, épistémologique, théorique, méthodologique et d'enquête (Corcuff, 2015). C'est un des mécanismes les plus communs de l'esprit humain (Lakoff et Johnson, 1985). L'analogie serait au cœur de la pensée et des raisonnements (Hofstadter et Sander, 2013). Penser par analogie est un phénomène important à prendre en considération dans la mesure où il peut constituer un levier mais aussi un frein dans la construction de connaissances et l'élaboration des savoirs scientifiques (Crépin-Obert, 2014). Ainsi, en didactique des sciences, deux pôles d'analogie peuvent être identifiés, le premier rayonnant et rationnel permettant de créer des savoirs scientifiques (analogie

⁴ Il s'agit de Renault Govain, Rochambeau Lainy, Nedet François, Frédéric Anciaux et Frédéric Beaubrun.

raisonnée et féconde), et le second superficiel et trompeur car lié au monde sensible et au raisonnement spontané (analogie spontanée et trompeuse). Une catégorisation proposée en psychologie (Sander, 2000) distingue une analogie de type structural (registre empirique) et une analogie de type fonctionnel (registre explicatif). Selon que le sujet opère ce processus de mise en relation de façon consciente ou inconsciente, certains chercheurs parlent d'analogie manipulée ou d'analogie manipulatrice (Hofstadter et Sander, 2013).

En littérature et en poésie, les figures fondées plus ou moins sur l'analogie sont nombreuses et constituent un élément largement étudié et décrit. En effet, ce procédé instaure un rapport de similitude entre deux éléments et permet de générer des images et de mobiliser l'imaginaire en mêlant deux réalités souvent différentes, voire très éloignées (par exemple, « mon verre s'est brisé comme un éclat de rire », Apollinaire). La *comparaison* met deux réalités, objets ou êtres vivants sur le même plan. Elle exprime la ressemblance entre deux entités en termes d'identité, de qualité ou de caractéristique (par exemple, « il est fort comme un lion »). Cette figure d'analogie se compose de trois parties : le comparé (la chose comparée), le terme de comparaison (adverbe, substantif, verbe) et le comparant (ce qui sert à comparer). C'est cet outil grammatical de comparaison (comme, semblable à, de même que) qui distingue la comparaison de la métaphore. Si l'analogie est assez explicite pour les phénomènes de comparaison en rapprochant deux ou plusieurs éléments en vue de mettre en évidence leur différence et/ou leur ressemblance, elle est en revanche plus implicite lorsqu'il s'agit d'une *métaphore*. Cette dernière s'attache à faire ressortir la ressemblance entre deux réalités, à désigner une chose par un mot qui correspond à une autre réalité (par exemple, « le blanc manteau » pour « la neige »). La métaphore se caractérise par l'emploi d'un mot pour désigner une réalité qu'il ne représente pas habituellement. Elle affirme une similitude sans utiliser de terme de comparaison. Elle peut néanmoins être constituée à la fois du comparé et du comparant. La *métonymie* est la figure d'expression qui désigne un élément par un mot qui correspond généralement à une autre chose en s'appuyant sur la logique de la relation de cause à effet, le physique pour le moral, le contenant pour le contenu (par exemple, « aller boire un verre »). On parle également de *synecdoque* pour désigner une chose par le nom d'une autre avec lequel elle forme un tout, un même ensemble. Il s'agit ici de mettre en évidence un lien d'appartenance entre la matière et l'objet, l'espèce et le genre, la partie et le tout (par exemple, « mettre le nez dehors »). La *personnification* prête à des objets, des phénomènes, des végétaux ou des animaux des comportements, des gestes ou des parties du corps propres aux être humains (par exemple, « le mistral était en colère », Daubet). Enfin, la différence entre la personnification et l'allégorie est que ce qui est comparé est une notion abstraite dans le cas de l'allégorie et une chose concrète pour la personnification. L'*allégorie* rend concrète une idée abstraite. Elle désigne la représentation d'une abstraction, d'une idée, d'un sentiment, d'une pensée par une image concrète, souvent par un être vivant (par exemple, « le temps mange la vie », Baudelaire). Toutes ces figures de style, largement étudiées en littérature, peuvent donc révéler différents procédés et une pluralité de formes d'analogie d'un point de vue sémantique, que l'on peut ranger dans la catégorie dite « analogie marquée » (Plantin, 2011).

En linguistique, l'analogie peut être envisagée comme un rapport de ressemblance ou d'approximation existant entre deux lettres, deux mots, deux expressions, deux phrases, deux textes, dans une seule langue ou dans deux langues distinctes. Le processus d'analogie permet de tirer des inductions touchant la construction d'un mot ou d'une phrase, sa déclinaison ou le genre notamment. À ce sujet, Mounin (1975) parle d'un rapport de similitude entre des structures grammaticales, tandis que dans le cadre de la rhétorique, il évoque l'analogie comme un rapport de similitude entre des signifiés (analogie sémantique) ou entre des

sonorités (analogie sonore). En didactique des langues, les approches contrastives (Causa, 1996) visent notamment à mettre en évidence les analogies possibles entre différentes langues sur le plan lexical, sémantique, phonologique ou syntaxique. Tous ces procédés de langue sont également utilisés pour désigner des notions ou des concepts dans d'autres domaines scientifiques, tels que la biologie ou la botanique par exemple.

La biologie est également une science où le recours à l'analogie est très fréquent. Par exemple, dans le domaine de l'endocrinologie, on retrouve des notions telles que celles de *récepteur* et de *messenger chimique* en référence aux sciences de la communication (Sinding, 1993), ou encore, en anatomie, de nombreux termes métaphoriques proviennent de la botanique comme le *tronc cérébral* ou la *flore intestinale* (El-Khoury, 2008). Selon Plas (2017), les sciences de la nature se sont appuyées sur une analogie basée, d'une part, sur des ressemblances immédiatement visibles (analogie par comparaison), et d'autre part, sur des correspondances plus fonctionnelles sans qu'elles soient formelles (analogie métaphorique). Par exemple, en zoologie ou en anatomie comparée, la comparaison entre deux organismes peut se fonder sur une analogie de fonction (l'aile et la nageoire) ou de composition (l'homme et le singe). Plus récemment, la notion d'*homologie* est venue supplanter celle d'*analogie*. L'*homologie* désigne un lien évolutif entre deux caractéristiques ou traits relevés et observés entre deux espèces ou variétés qui sont dues à une hérédité génétique commune, tandis que l'*analogie* évoque des traits similaires entre deux espèces qui sont apparus de manière indépendante au cours de l'histoire de chaque espèce, comme les ailes chez les insectes et les oiseaux par exemple. Le lien génétique transforme donc l'analogie en homologie en sciences de la vie (Grimoult, 2001).

Dans le domaine de la botanique également, l'observation de la nature et des plantes médicinales a donné lieu à une théorie, très répandue de l'Antiquité jusqu'au 18^{ème} siècle en Europe, qui postulait que la forme ou l'aspect d'une plante se rapproche de ses propriétés thérapeutiques. Pour cette théorie, appelée « théorie des signatures » ou « théorie des analogies », une plante jaune était pressentie comme efficace sur l'action du foie, ou une plante dont les racines avaient une forme qui ressemble à des testicules aurait un pouvoir aphrodisiaque chez l'homme (Bretin-Chabrol et Leduc, 2009). La forme de la plante, par analogie à une partie du corps humain, lui donnait des vertus de guérison pour l'organe concerné. Il y avait une analogie entre la forme de la plante et celle du corps qu'elle doit soigner. On disait par exemple que l'anémone soignait le foie car sa feuille était lobée comme le foie et que le revers de cette même feuille était de la couleur de l'organe. Certains faisaient également un parallèle entre la forme d'une noix et celle du cerveau, ce qui lui donnerait des vertus pour le fonctionnement du système nerveux central et des fonctions cérébrales (Denizot, 2007). C'est sur ce type d'observations que les médecins, herboristes, alchimistes et botanistes du 16^{ème} et 17^{ème} siècles ont fondé leur théorie des signatures ou principe de signature, dont Paracelse (1493-1541) fût un précurseur. Ce médecin suisse formulait le principe suivant *simili similibus curantur* qui signifie *les semblables soignent les semblables*. Ce principe suggère un mode de compréhension du monde, où la forme des plantes renseigne sur leur rôle et leur fonction. Cette théorie s'applique notamment aux plantes médicinales utilisées pour ses propriétés particulières bénéfiques pour la santé humaine, voire animale. Elle semble se perpétuer encore aujourd'hui encore dans les langues créoles dans la désignation des plantes et d'autres produits comestibles qui s'effectue selon la couleur, la forme ou le lieu d'origine.

Ainsi, le terme analogie utilisé dans de nombreux domaines est polysémique. On l'utilise de manière alternée avec d'autres notions telles que celles de *métaphore*, de *comparaison* (Koren, 2016), de *similitude*, d'*image*, d'*exemple*, de *modèle*, d'*illustration* ou de *métonymie*. Nous définirons dans ce travail l'analogie comme une comparaison, une ressemblance entre deux choses, comme une relation, un rapport, un mécanisme de mise en relation, une proportion que plusieurs choses peuvent avoir entre elles selon ce que l'on prend en considération. On dit qu'il y a quelque chose d'analogique entre deux réalités, objets ou êtres vivants pour évoquer le partage d'une propriété ou d'une relation abstraite en deux éléments. L'analogie se fonde sur l'observation de caractéristiques physiques ou de fonctions similaires entre deux réalités (Crépin-Obert, 2014). Elle possède un pouvoir principalement heuristique dans la mesure où elle définit un rapport jugé similaire entre deux choses non identiques préalablement sur la base d'une *relation de ressemblance*.

3. Les différents procédés reposant sur l'analogie en créole

On peut distinguer plusieurs procédés langagiers et linguistiques distincts reposant sur l'analogie dans la création de mots dans les langues en général, et dans les créoles à base lexicale française en particulier. Mounin (1975) définit le processus de *création analogique* comme étant « la création d'une unité linguistique à partir d'une unité existante, et où le nouveau rapport entre unités est le même que celui qui unit deux autres unités déjà existantes et de même nature ».

Le premier procédé consiste à utiliser des mots existant pour former de nouveaux mots en vue de désigner une nouvelle réalité, un phénomène nouveau. En créole par exemple, lorsqu'un locuteur emploie le lexème *bèf* (bœuf) dans une expression telle que *manman bèf* (maman bœuf), il l'utilise peut-être par envie d'embellir la langue, pour créer un effet de style ou construire une nouvelle catégorie sémantique. Derrière l'utilisation d'une analogie, il y a l'idée de créer des effets de sens, mais aussi celle de créer des concepts nouveaux par association de mots existant, aussi appelée *composition* ou *polysémie*. Par ailleurs, lorsqu'on s'appuie sur la couleur des fruits et des légumes (*pwa wouj* ~ poids rouge), sur leur lieu d'origine (*melon frans* ~ melon france), ou encore sur leur forme (*mango kòn* ~ mangue corne) pour les dénommer, on peut supposer que cette manière de désigner ces fruits et légumes s'appuie en partie sur des procédés qui relèvent de processus analogiques.

Le second procédé relève d'une autre manière de concevoir l'analogie dans la création de mots. Lorsqu'un locuteur créolophone invente le lexème *de-refize* par *dérivation*, et l'emploi en lieu et place de *refize* (refuser), on peut supposer qu'il utilise ce préfixe *de* en vue d'étendre le contenu sémantique de ce mot, d'ajouter une dimension nouvelle au sens de base en insistant sur son refus. Ou encore, lorsqu'un locuteur rajoute le préfixe *de* au lexème de base *respekte* (respecter) qui devient couramment *derespekte* pour traduire le comportement désobligeant d'une personne, on peut deviner qu'il se sert du lexème de base *respekte* et du préfixe *de* pour construire un nouveau lexème et un sens antonymique. C'est ce que Mortureux (1974) appelle, à la suite de Saussure (1916), l'analogie formelle. De nouvelles formes peuvent se créer à partir de formes existantes et toute création procède d'une comparaison inconsciente de matériaux contenus dans la langue selon des rapports associatifs. Il s'agit ici de calquer des procédés grammaticaux de certains mots sur d'autres termes en vue de créer de nouveaux mots et/ou de nouveaux sens. Cette faculté d'analogisation participe au renforcement lexical et à l'extension catégorielle (Hofstadter et Sander, 2013).

Le troisième procédé de lexicalisation en langues créoles s'appuie sur le sens imagé que certains mots peuvent suggérer dans une langue, susceptible de varier d'un territoire à l'autre. Les créoles haïtien, guadeloupéen, martiniquais et guyanais sont des langues dites à *base lexicale française* (Nikiema, 2002). Cependant les mots français présents dans les langues créoles ont parfois connu et connaissent encore des (re)charges sémantiques selon les usages. Autrement dit, le mot d'origine française, qui a été utilisé et intégré en créole, peut revêtir un sens légèrement ou totalement différent et, de fait, signifier tout autre chose qu'en français. Cela peut être vrai également pour un même mot entre les différents créoles. Par exemple, on utilise le mot *boulé* en créole guadeloupéen, mot qui vient de *brûler* en français, pour dire d'une personne qu'elle est saoule, alors qu'en créole haïtien, le mot *boulé* appliqué à quelqu'un signifierait que ce dernier profite pleinement de la vie (*m'ap boulé*). Ainsi, dans cet exemple, l'analogie entre une personne et le fait de brûler ne revêt pas le même sens dans les usages et les expressions d'un créole à un autre.

Nous empruntons le cadre théorique élaboré par Saussure (1916), Ullmann (1952) et Mortureux (1974) pour répertorier les différents types d'analogie grâce auxquels de nouveaux mots et de multiples effets de sens se construisent. Selon ce cadre, l'analogie peut être soit *formelle*, soit *sémantique*. L'*analogie formelle* se caractérise par l'ajout de nouveaux mots au mot initial sans modifier le sens de base de ce dernier. Elle implique une approche du sens par *synonymie*, on peut parler de *néologisme*. L'*analogie sémantique*, quant à elle, implique l'ajout de nouveaux sens au sens de base du lexème, et l'extension des catégories (Hofstadter et Sander, 2013). Elle nécessite une approche de l'étude du sens polysémique des lexèmes. Il est important de souligner que le sens polysémique, considéré comme sens ajouté, n'implique pas forcément l'invention ou l'ajout de nouveaux mots dans la langue.

Nous envisageons l'analogie en tant que phénomène, c'est-à-dire une expérience qui possède une portée abstraite mais qui peut être modélisée au travers d'un discours scientifique basé sur l'observation de sa manifestation dans les faits et les expériences nous permettant de la déceler. En effet, le phénomène est ce qui apparaît ou se manifeste au sens et à la conscience. Il désigne les données de l'expérience telles qu'elles peuvent être saisies objectivement par l'observation ou l'expérimentation. En vue d'étudier l'analogie dans les langues créoles, nous avons constitué un corpus composé d'exemples appartenant à certains domaines de la vie, comme ceux des actions, des plantes ou encore des règles grammaticales. L'un des critères qui guide notre choix dans la collecte des données est l'appartenance des énoncés et items sélectionnés aux créoles haïtiens, guadeloupéens, martiniquais et guyanais, mais aussi jamaïcain.

4. Présentation des axes de recherches

Dans cet article, nous avons choisi de présenter quatre axes de travail poursuivis dans le cadre du programme de recherche collaboratif présenté précédemment. L'objectif est d'illustrer la pluralité des approches et des objets d'études abordés autour de l'analogie dans les langues créoles de la Caraïbe. La première étude de Renauld Govain s'intéresse au rôle de l'analogie dans les convergences lexico-sémantiques entre les créoles haïtien et jamaïcain. La deuxième recherche de Rochambeau Lainy et de François Nedet décrit le rôle l'analogie dans la construction du lexique verbal en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais à l'aide des préfixes *dé* et *ré*. La troisième étude de Frédéric Anciaux concerne les processus analogiques dans la dénomination des plantes dans différentes langues créoles. Enfin la quatrième et dernière étude de Frédéric Beaubrun porte sur la possibilité d'utiliser l'analogie comme un processus à mobiliser pour apprendre la langue française à des adultes migrants.

4.1. Étude 1 : convergences lexico-sémantiques entre les créoles haïtien et jamaïcain

Dans ce travail, Renauld Govain, chercheur en linguistique de l'université d'État d'Haïti, propose d'étudier l'analogie comme un processus susceptible de donner naissance à des mots identiques dans deux créoles, le créole haïtien à base lexicale française d'une part, et le créole jamaïcain à base lexicale anglaise d'autre part. L'enjeu est d'identifier des processus analogiques identiques, c'est-à-dire des concordances dans la formation des mots dans ces deux créoles. Il propose d'expliquer ces ressemblances à partir de la notion d'*analogie* qui participe au processus de lexicalisation et de sémantisation (Mortureux, 1974). En s'appuyant sur plusieurs ouvrages et dictionnaires, comme le *Caribbean Multilingual Dictionnaire of Flora, Fauna and Foods* (Allsopp, 2003), le *Dictionary of Jamaican English* (Cassidy et Le Page, 1980) et le *Diksyonè kreyòl Vilsen* (Vilsen et Ètelou, 2008) entre autres, et en sélectionnant un corpus de mots identiques dans les deux créoles, son objectif était d'établir une typologie des différentes formes d'analogie dans la construction de mots identiques en créoles haïtien et jamaïcain. Au terme de cette étude exploratoire, il relève sept catégories de processus analogiques comparables dans les deux créoles susceptibles d'expliquer une convergence lexico-sémantique entre les deux langues.

Dans la première catégorie, Govain regroupe des mots semblables dans ces deux créoles utilisant des analogies fondées sur une souche commune, cette souche pouvant être soit le nom d'une personne, soit un terme d'origine africaine ou caribéenne. Ainsi, il propose trois sous-catégories d'exemples. La première sous-catégorie est appelée *antonomasés*. Ce terme spécifie que certains mots, à l'origine des noms propres, sont devenus des noms communs. L'antonomase est une figure de style par laquelle un nom propre devient nom commun. Il peut s'agir d'un nom propre de personne ou d'une marque déposée. L'antonomase est le résultat d'un phénomène d'évolution sémantique et voici un exemple :

- Chadèk / Shaddock :

Cette variété de pamplemousse généralement plus grosse que l'orange est appelée *chadèk* en créole haïtien et *shaddock* en créole jamaïcain en référence au capitaine Shaddock, commandant d'un navire qui aurait apporté une graine de cette variété à la Barbade.

La deuxième sous-catégorie appelée *africanismes* rassemble des mots ou des expressions relativement identiques en créoles haïtien et jamaïcain qui pourraient tirer leur origine de langues africaines. Voici un exemple :

- Sousou / Susu :

En créole haïtien, le terme *sousou* désigne un flatteur qui dénigre les autres auprès de quelqu'un pour être dans ses bonnes grâces. En créole jamaïcain, le terme *susu* fonctionne comme un verbe indiquant l'action de médire. Le mot pourrait tirer son origine de trois langues africaines : en *gu* où le morphème *sú* est l'équivalent des verbes français *relater* et *dire* ; en *ewe* où le mot *súsu* signifie *avoir l'intention de, penser, croire* ; ou encore en *twi* où le terme *asú-tú*, signifie *chuchoter à l'oreille de quelqu'un contre un autre, cancaner, bavarder, faire du commérage*.

Enfin, la troisième sous-catégorie appelée *langues autochtones caribéennes* regroupe des mots présents dans les deux créoles étudiées et qui sont issus de langues autochtones de la zone américano-caraïbe, telles que le *karib*, le *taïno*, l'*arawak*, le *ciboney*, etc., sans oublier leurs contacts avec les autres langues dites *amérindiennes* pratiquées dans les Amériques.

Voici un exemple :

- **Kasav / Cassava :**

En créole haïtien, *kasav* est une galette de manioc (*cassave* en français). En créole jamaïcain, la *cassava* désigne le manioc lui-même. Le Jamaïcain appelle la cassave *cassava bread* (littéralement *pain de cassave*). Le terme *casavi* serait d'origine *taino*.

La deuxième catégorie rassemble certains éléments du fond commun du vocabulaire entre les créoles haïtien et jamaïcain qui tiennent leur signifiant à partir d'un procédé analogique basé sur la forme ou la couleur. Voici deux exemples :

- **Flanbwayan / Flamboyant :**

Ce grand arbre tropical à fleurs rouges vives, rencontré un peu partout dans la Caraïbe est appelé *flanbwayan* en créole haïtien et *flamboyant* en créole jamaïcain par rapport au côté éclatant, flamboyant, vif de ses fleurs rouges.

- **Krab zarenyen / Crab-spider :**

Cette variété d'araignée de grande taille qui semble rivaliser, en termes de forme et de taille, à un crabe classique est appelé *krab zarenyen* en créole haïtien et *crab-spider* en créole jamaïcain.

Dans la troisième catégorie, l'analogie est établie entre deux entités au niveau de la fonction que l'une d'entre elles a dans la réalité. Ici, la fonction de la chose désignée joue un rôle dans le processus de nominalisation vernaculaire des entités. Voici un exemple :

- **Gonmye / Gum tree :**

Cet arbre géant dont le tronc possède une espèce de résine qui revêt les caractéristiques d'une gomme est appelé *gonmye* en créole haïtien et *gum tree* en créole jamaïcain.

La quatrième catégorie d'analogie se fonde sur des idéophones. Un idéophone est un mot qui exprime une sensation ou une perception, comme une odeur, un bruit, un mouvement, un goût. Il s'agit d'un *phonosémantisme*, c'est-à-dire un terme ou une expression qui indique une expérience qui prend son sens dans le rapport « son-sens », dans une double perspective : phonique et sémantique (Dumestre, 1998). Selon Hagège (1985), l'idéophone exprime des impressions sensorielles et mentales. Cette expression est proche de l'onomatopée mais s'en distingue en ce que cette dernière fonctionne comme une catégorie grammaticale à part, alors que l'idéophone peut être un nom mais aussi un mot qui serait vide de sens sans ce rapport avec le rapprochement « son-sens ». Voici un exemple :

- **Titato / Ti ta toe :**

Titato en créole haïtien et *Ti ta toe* en créole jamaïcain sont deux termes idéophoniques quasiment identiques qui indiquent un jeu pratiqué à deux et rappelant le bruit du déplacement des pions.

Dans une cinquième catégorie, Govain relève des mots identiques dans les deux créoles reposant sur un processus analogique fondé sur une référence folklorique commune. Voici un exemple :

- **Krab tonè / Thunder crab ; Krab zonbi / Ghost crab :**

Cette variété de crabe sauvage vivant dans des environnements secs est appelé *krab tonè* en créole haïtien et *thunder crab* en créole jamaïcain car l'imaginaire populaire croit que c'est le tonnerre qui le fait naître. En ce qui concerne le *krab zonbi* et le *ghost crab*, les croyances populaires expliquent qu'être pincé par ce crabe entraîne la mort. Sa poudre serait même utilisée dans la composition de substance destinée à la zombification.

La sixième catégorie regroupe des mots communs aux deux créoles qui pourraient trouver leur explication dans des analogies facilitées par la référence commune à la flore et la faune. En effet, le partage de spécificités naturelles relatives à la flore, la faune et la climatologie

confère le développement d'un lexique commun aux deux créoles, malgré une base lexicale distincte. Voici un exemple :

- **Mango / Mango :**

Ce fruit charnu, omniprésent dans la Caraïbe, dont la chair est jaune, est appelé *mango* en créoles haïtien et jamaïcain, et *mangue* en français. Il existe en créole haïtien différentes variétés telles que *mango kawòt*, *mango bèf*, *mango fil*, que l'on retrouve également en créole jamaïcain : *carrot mango*, *beef mango*, *string mango*.

Enfin, dans une septième et dernière catégorie, des mots identiques relevés dans les deux créoles repose sur la notion de métaphore. Voici un exemple :

- **Pale jagon / Jagwa taak :**

Cette forme de parler où le locuteur manifeste sa volonté de ne pas être compris de ceux qui n'y sont pas initiés est appelée *pale jagon* en créole haïtien et *jagwa taak* en créole jamaïcain. Ces termes désignent toute forme de parler propre à un groupe restreint d'individus qui tend à exclure les locuteurs de la langue commune qui ne s'y reconnaissent pas.

Ainsi, Govain explique en partie les ressemblances observées dans le fonctionnement lexicosémantique des créoles haïtien et jamaïcain en s'appuyant sur la notion d'analogie. Les sept catégories de processus analogiques proposées dans ce cas précis sont facilitées par trois facteurs principaux : l'écologie, l'expérience de colonisation et l'imaginaire populaire.

4.2. Étude 2 : analogie et lexiques construits. Cas des verbes créés en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais

Dans cette recherche, Rochambeau Lainy, chercheur en linguistique et psychopédagogie, et Nedet François, assistant de recherche, tous deux affectés au LangSE de l'université d'État d'Haïti, s'attachent à établir une comparaison entre les créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais en montrant l'apport de l'analogie dans le processus de lexicalisation de ces deux langues, notamment dans la construction de dérivés verbaux par affixation. Cette approche est basée sur une analyse morphologique adossée à une interprétation sémantique. Il existe des règles d'affixation en *dé-* et en *re-* en français, que l'on retrouve en créole haïtien par exemple, qui permettent de construire des prédicats verbaux exprimant soit un sens inverse (*ranje* ~ *ranger* / *deranje* ~ *déranger*), soit une répétition par rapport au sens de base (*fè* ~ *faire* / *refè* ~ *refaire*), ou encore un sens provenant des néologismes qui sont des innovations des locuteurs (*gagannen* ~ *égorger* / *degagannen* ~ *dilapider/dépouiller* complètement). Les locuteurs des créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais dupliquent ces principes de formation de verbes en français pour créer leurs propres dérivés verbaux. Cette utilisation d'une dérivation propre au français pour créer des nouveaux mots en créoles peut être envisagée comme un procédé analogique. Des chercheurs ont traité ce phénomène morphosémantique en insistant sur le fait que le sens des mots se construit par rapport à leur structure (Amiot, 2002 ; Apotheloz et Boyé, 2005 ; Corbin, 1987, 1989 ; Mascherin, 2007 ; Temple, 1996 ; Villoing et Deglas, 2016).

Afin de constituer un corpus de dérivés verbaux, Lainy et François se sont appuyés sur plusieurs ouvrages, dont « *Absans/prezans koyali* » de Lainy (2015), « *Eritye vilokan* » de Chery (2002), « *Spiral* » de Franckétienne (2005), du « *diksyonè kreyòl* » de Vilsen et Etelou (2008) pour le créole haïtien, et sur le « *dictionnaire créole-français avec un abrégé de grammaire créole et lexique français-créole* » de Ludwig et al. (1990), le « *guide de lexicologie créole* » de Colot (2002) pour le créole guadeloupéen et sur « *Kòd Yanm* » de Raphaël Confiant (2009), « *Mango vèt* » de Georges-Henri Leotin (2005) et sur le

« *dictionnaire créole martiniquais* » de Raphael Confiant (1989) pour le créole martiniquais. Concernant les dérivés verbaux du créole guadeloupéen, une enquête a également été menée auprès d'étudiants de l'université des Antilles en vue de s'assurer de l'usage et du sens des verbes relevés. La règle dérivationnelle en *dé-*, issue du français pour créer des dérivés verbaux en vue d'exprimer un sens différent, a pu être relevée en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais. Par cette opération, des verbes nouveaux et des réalités sémantiques originales ont été créés, qui n'existent pas en français. Voici des exemples :

- Créole guadeloupéen : boujonné (bourgeonner) → déboujonné (enlever les bourgeons).
- Créole haïtien : respekte (respecter) → derespekte (manquer de respect).
- Créole martiniquais : bondaté (poser son cul) → débondaté (s'enlever le cul de).

On obtient également à partir du préfixe *dé-*, des verbes construits sur un lexème-base dérivé ou non dérivé du français qui expriment une augmentation de sens, une accentuation de l'action. Voici des exemples :

- Créole haïtien : refize (refuser) → derefize (ne pas cesser de refuser).
- Créoles guadeloupéen et martiniquais : rifize (refuser) → dirifize (ne pas cesser de refuser).

Dans ces exemples, on retrouve les mêmes signifiés verbaux en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais mais avec des graphies légèrement différentes dues aux systèmes graphiques spécifiques de chaque créole.

En créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais, l'idée de « faire quelque chose à nouveau », est exprimée respectivement à partir des préfixes *re-* et *ré-* associés à un lexème-base. En plus du *ré-*, les créoles guadeloupéen et martiniquais utilisent des morphèmes qui sont des allomorphes de *ré-*, tels que *wou-*, *ri-* et *rè-* antéposés au verbe pour marquer la répétition du procès dans le temps, tandis qu'en créole haïtien, seul le *re-* est utilisé. Voici des exemples :

- Créole haïtien : koumanse (commencer) → rekoumanse (recommencer).
- Créole guadeloupéen : komansé-koumansé-konmansé (commencer) → rékoumansé-rikoumansé-rékoumansé-woukoumansé (recommencer).
- Créole martiniquais : voyé (envoyé) → révoyé (renvoyer).

Ce travail d'analyse montre que les sens des dérivés verbaux en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais sont construits à partir d'une ré-analyse des règles de préfixation et suffixation en *dé-* et *ré-* en français. Ainsi, Lainy et François présentent l'apport de l'analogie dans le processus de lexicalisation de ces langues en insistant sur le fait qu'elles utilisent des règles de préfixation appartenant au français pour créer des prédicats verbaux qui ont des propriétés morphosémantiques souvent originales. Ils ont observé que les locuteurs appliquent surtout le principe de l'équation de la 4^{ème} proportionnelle, tel qu'il a déjà été présenté dans les travaux d'autres chercheurs (Mortureux 1974 ; Paul, 1920 [1880] ; Saussure, 1916). Il résulte de ce modèle d'analogie de proportion un principe de formation par dérivation qui enrichit la langue : A est à B, ce que C est à D. Voici un exemple :

- Créole haïtien : *bloke* est à *debloke* ce que *mayengwentize* est à *demayengwentise*.
- Créoles guadeloupéen et martiniquais : *mayé* est à *démayé* ce que *chouké* est à *déchouké*.

Ces règles sont autonomisées en contextes créoles et constituent une morphologie propre. Les verbes issus du processus dérivationnel peuvent être considérés comme les produits d'un procédé analogique de création de nouveaux lexèmes et organisateurs de nouveaux sens. Cette étude tente d'introduire ce procédé dans la formation des prédicats verbaux en créolistique. Toutefois, le lexique construit en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais mérite d'être approfondi de façon à montrer toutes les contraintes morphosémantiques qui régissent la création lexicale dans ces langues.

4.3. Étude 3 : les processus analogiques dans la dénomination des plantes en langues créoles

Cette enquête exploratoire de Frédéric Anciaux, enseignant-chercheur au CRREF de l'université des Antilles, étudie la place de l'analogie dans la dénomination des plantes en créoles à base lexicale française de la Caraïbe. L'objectif est de constituer un corpus de noms de plantes (ou *phytonymes*) en créole guadeloupéen, de comparer ces noms à ceux donnés dans d'autres créoles à base lexicale française dans la Caraïbe, mais aussi à ceux attribués dans d'autres langues telles que l'anglais, l'espagnol, le portugais ou leur nom scientifique en latin. Cette approche comparative vise à mettre en évidence des ressemblances et des différences dans les processus analogiques mobilisés pour nommer les plantes dans la Caraïbe. La finalité de ce travail est de proposer des catégories d'analogie dans les *phytonymes* créoles.

Les noms des plantes sont souvent donnés en fonction de leurs caractéristiques physiques, ou encore de leurs propriétés. Ainsi, certains noms de plantes décrivent leurs particularités physiques, tandis que d'autres vantent leurs bienfaits sur la santé physique. La raison d'une dénomination commune entre deux réalités peut être due à une multitude de facteurs et à leur nature ou être la conséquence d'une même habitude ou fonction. Des mots ou des groupes de mots sont donnés à de nouvelles réalités pouvant revêtir une même nature ou espèce. On peut attribuer un mot à une chose par rapport à sa ressemblance extérieure ou intérieure à des objets, à une dimension concrète ou abstraite d'un concept. Dans ce travail, l'analogie dans la dénomination d'une plante est envisagée dès lors que le nom donné à la plante est un mot qui existe déjà pour désigner une autre chose ou réalité, que la plante possède un caractère commun avec cette autre entité dont on peut identifier et caractériser la nature, qu'elle soit concrète ou abstraite.

La constitution du corpus de noms de plantes en créole guadeloupéen, susceptible de révéler des processus analogiques, a été effectuée en trois temps. Le premier temps a consisté à relever des noms vernaculaires de plantes qui pouvaient illustrer une forme d'analogie en s'appuyant sur la consultation de plusieurs ouvrages sur la flore des Antilles et de la Caraïbe (Fiard, 1992 ; Fournet, 2002 ; Huchet et Petit Le Brun, 2006 ; Longuefosse, 2003 ; Portécop et Petit Le Brun, 2004 ; Séverin, 2002 ; Sylvestre, 2009). Le second temps a été consacré à la consultation de spécialistes, tant en botanique qu'en langue créole, afin de connaître et d'approfondir les noms créoles et scientifiques des plantes sélectionnés. Enfin, le troisième et dernier temps a consisté à élaborer des catégories d'analogie utilisées dans la dénomination des plantes.

Au terme de cette étude, Anciaux propose deux grandes catégories de processus analogiques dans la dénomination des plantes en créole. La première catégorie, appelée « analogies descriptives », regroupe plusieurs noms créoles de plantes faisant référence soit à la forme (analogie de forme), soit à l'odeur (analogie olfactive), soit au goût (analogie gustative), soit à la couleur (analogie visuelle), soit au bruit (analogie auditive) d'un objet, d'une chose, d'une partie d'un être humain ou d'un animal qui rappelle l'équivalent de la plante. Cette première catégorie repose sur des analogies concrètes entre la plante et une autre réalité. La deuxième catégorie, appelée « analogies métaphoriques », rassemble des noms de plantes qui utilisent plutôt des images ou des notions abstraites en lien avec des comportements ou des sentiments humains (personnification), des pratiques culturelles et traditionnelles trouvant leur origine dans l'imaginaire créole pour décrire les caractéristiques des plantes. Il s'agit ici d'une catégorie reposant plus particulièrement sur des analogies abstraites.

4.3.1. Analogies descriptives

Dans cette catégorie, les plantes sont désignées par un mot qui existe déjà dans la langue et qui décrit une autre réalité en faisant référence à la forme, à l'odeur, au goût, à la couleur ou au bruit de cette autre chose. La première sous-catégorie, appelée « analogie de forme », regroupe des noms de plantes faisant référence à la forme d'un objet, d'une chose ou d'une partie d'un être vivant qui rappelle celle de la plante. On peut citer des noms de plantes en créole guadeloupéen qui rappellent, par exemple, des parties du corps humain (ex. *kokòt a chat*) et d'animaux (ex. *lang bèf*), des aliments (ex. *vèmisèl*), des instruments de musique (ex. *kòd a vyolon*), des vêtements (ex. *jipon kankan*).

- Kokòt a chat :

Cette fleur est appelée en créole guadeloupéen *kokòt a chat* car sa forme rappelle celle du sexe féminin, la vulve. On l'appelle *flè langèt* en créole haïtien, ce qui fait également référence à la même image. Le nom latin et scientifique de cette plante est *clitoria ternatea*. Le premier terme du nom binominal de cette fleur signifie *clitoris* en français, là aussi en référence à sa forme qui rappelle celle du sexe de la femme.

La deuxième sous-catégorie est appelée « analogie olfactive » dans la mesure où le nom créole de la plante fait référence à l'odeur d'autres végétaux ou choses.

- Kajou santi :

Cet arbre est appelé en créole guadeloupéen *Kajou santi* en référence à l'odeur déplaisante qu'il dégage. Son nom scientifique est *Cedrela odorata* et rappelle également une relation avec son odeur.

La troisième sous-catégorie est appelée « analogie gustative ». La dénomination de la plante en créole de la plante fait référence au goût d'un ou de plusieurs autres fruits.

- Fig pòm :

Cette variété de banane est appelée *fig pòm* en créole guadeloupéen. Cette dénomination est constituée de deux termes qui rappellent le goût et la texture de deux autres fruits, la figue et la pomme. Le premier, le mot *fig* serait emprunté au français selon des critères analogiques. Le second, le mot *pòm* aurait été attribué en raison du goût de sa chair sucrée qui rappelle la saveur de pomme. Ainsi, une analogie de type gustative a été utilisée pour attribuer le nom à cette variété de banane.

La quatrième sous-catégorie est appelée « analogie visuelle ». La dénomination de la plante en créole fait référence aux couleurs d'un autre objet comme un vêtement par exemple.

- Wòb a lévèk :

Cette plante est appelée *wòb a lévèk* (nom scientifique *Solenostemon*) en créole guadeloupéen en référence aux couleurs de ses feuilles qui rappellent celles des tenues portées par les évêques (vert, bleu et pourpre). Appelé aussi *tapis monseigneur* en français, les couleurs de cette plante rappellent celle de l'Église.

La cinquième sous-catégorie est appelée « analogie auditive ». Le nom de la plante en créole rappelle le bruit produit par un autre objet.

- Bwa kanon :

Cet arbre de la forêt mésophile (nom scientifique *Cecropia schreberiana*), dont le tronc et les branches sont creuses, est appelé en créole guadeloupéen *bwa kanon* car on entend un bruit sourd quand on tape dessus qui rappelle celui lorsqu'on tape sur un canon. Il est aussi appelé *bwa twonpèt* en créole guadeloupéen, et *trumpet tree* et *trumpet wood* en anglais.

Ainsi, cette première grande catégorie appelée « analogie descriptive » regroupe des plantes en créole dont la dénomination désigne s'appuyant sur différentes dimensions perceptives, sensorielles et concrètes.

4.3.2. Analogies métaphoriques

Cette seconde grande catégorie est constituée d'une série de dénominations de plantes en créole référant à des images et des notions abstraites ou symboliques. La première sous-catégorie est constituée de noms de plantes en créole qui font allusion à des comportements ou des sentiments humains. On peut parler ici d'une analogie par personnification.

- Bavadaj :

Cet arbre est appelé *bavadaj* en créole guadeloupéen et *tcha-tcha* en créole haïtien en raison d'une allusion au bruit que font ses gosses sèches et pleines de graines agitées par le vent, qui peut faire penser à un bruit de fond, à de nombreuses personnes en train de discuter et donc à un bavardage.

- Hontèz :

Cette petite plante rampante est appelée *hontèz* en créole guadeloupéen, mais aussi *zèb hontèz*, *Mari honte*, *ti Mari*, *zèb manzèl*. Comme au moindre contact, cette plante ferme très rapidement ses feuilles comme si elle était morte (phénomène appelé *thigmonastie* en botanique), le terme créole exprime le fait qu'elle baisse la tête comme une manière de traduire une certaine honte. Ainsi l'analogie ici relève des sentiments et des comportements humains. Le même procédé existe en créole haïtien car on l'appelle *wont*, mais aussi *mouri lèvé* car une fois le calme revenu, les feuilles reprennent leur port et leur forme initiale. Son nom scientifique est *mimosa pudica*, là encore le deuxième terme est la forme féminine du mot *pudique* en latin ou *timide* qui traduit également les réactions de cette plante au moindre contact en faisant référence à une manière de se comporter chez l'Homme. On retrouve également cette analogie dans son appellation en anglais *shame weed* (herbe honte), *sham bush* (buisson honte), *shame lady* (dame honte) ou *shameful* (honteux).

La seconde sous-catégorie rassemble des noms créoles pour désigner des plantes en s'appuyant sur des références à des symboles, des pratiques traditionnelles, culturelles et médicinales.

- Fléri nwèl :

Cet arbuste est appelé en créole guadeloupéen *fléri nwèl* car il fleurit entre novembre et décembre en Guadeloupe, autrement dit à la période des fêtes de Noël. Il tient également son nom au fait que les feuilles deviennent très blanches à cette période donnant à l'arbuste un aspect d'immense boule de neige, ce qui fait qu'il a été aussi appelé *Neige du Kilimandjaro*, ou en anglais *little Christmas flower* (petite fleur de Noël), *snow flake* (flocons de neige) ou *white Christmas bush* (buisson de Noël blanc).

- Zèb mal tèt :

Cette herbe est utilisée comme une plante médicinale pour soigner les maux de tête d'où son nom en créole guadeloupéen *zèb mal tèt*, ainsi qu'en créole haïtien *zerb maltèt*. Cette plante est connue dans tous les pays de la Caraïbe pour son utilisation en usage externe contre les maux de tête. La dénomination de cette plante s'est donc appuyée sur une analogie en lien avec ses effets thérapeutiques dans les pratiques médicinales traditionnelles. On a également donné à cette plante une dénomination relevant de l'imaginaire et du merveilleux, comme celui de *Bruja* (sorcière) dans la Caraïbe hispanophone, et celui de *Fèy lougawou* en Haïti. Ainsi pour cette seule plante, il existe plusieurs dénominations qui s'appuient sur des analogies faisant référence à ses effets thérapeutiques ou encore à l'imaginaire.

À travers cette enquête, différents types de procédés analogiques dans la dénomination des végétaux en langue vernaculaire ont été identifiés. Deux grandes catégories ont été proposées : les analogies descriptives et métaphoriques. Cette catégorisation est provisoire et demande à être étendue et affinée par la suite en augmentant le corpus. Néanmoins, c'est une première étape dans la construction d'un système de classification susceptible de rendre compte de tous les phénomènes analogiques dans la dénomination des plantes en créole.

4.4. Étude 4 : didactique contrastive des analogies dans l'enseignement de la langue française en milieu créolophone : sémantique, syntaxe et lexique

Cette quatrième et dernière étude a été menée par Frédéric Beaubrun, doctorant au CRREF de l'université des Antilles. L'objet de son travail est d'explorer et de comprendre comment le recours à des analogies de diverses natures pourrait permettre à des allophones en situation de migration d'apprendre le français et à des enseignants de concevoir des stratégies d'enseignement adaptées. L'hypothèse défendue est que l'analogie est un moyen pédagogique de solliciter les compétences langagières, linguistiques et culturelles initiales des apprenants en vue de les transformer en outils didactiques au service de l'apprentissage de la langue française.

Pour ce faire, Beaubrun propose un retour d'expériences sur deux séances de formation en français langue d'intégration (FLI) qui ont eu lieu dans le contexte des apprentissages rendus obligatoires en Guadeloupe dans le cadre du processus d'intégration diligenté par la Préfecture et encadré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Il s'est agi de relever la présence et l'utilisation d'approches analogiques dans le contexte particulier des apprentissages linguistiques chez des migrants, à l'instar des travaux réalisés dans le champ des études du plurilinguisme en éducation (Armand et Maraillet, 2013 ; Garcia et Wei, 2014 ; Cummins, 2000). En s'appuyant sur l'analyse des séances pédagogiques menées, Beaubrun met en exergue des stratégies d'apprentissages reposant sur des processus analogiques développées par un public d'apprenants adultes migrants. Les séances se basent sur une approche comparative et contrastive entre des œuvres propres à la culture d'origine des participants (Haïti) et des œuvres représentatives de la culture du pays d'accueil (la France, et plus particulièrement la Guadeloupe). Les stratégies d'enseignement envisagées reposent sur trois axes principaux : sémantique, syntaxique et lexical.

Le public concerné par cette étude est composé d'une vingtaine d'apprenants adultes migrants âgés de trente à cinquante ans, présentant un profil peu scolarisé, originaires d'Haïti et inscrits dans une démarche d'intégration linguistique et républicaine en Guadeloupe, territoire français d'outre-mer. Le contexte d'observation de ces apprenants est celui du FLI encadré par les dispositions prescriptives du processus d'intégration obligatoire contrôlées par le Centre international d'études pédagogiques.

Le protocole repose sur une approche de nature clinique et qualitative et sur une observation participante du formateur-chercheur. La double posture mise à l'œuvre permet des allers-retours réflexifs et d'éventuelles adaptations et réajustements de l'expérience *in situ*. L'intention didactique était d'analyser les séances en relevant des processus analogiques susceptibles de constituer des leviers d'apprentissage de la langue française et des moyens concrets d'utilisation du déjà-là des apprenants afin de vérifier l'hypothèse de travail susmentionnée.

La première séance consistait à partir d'un conte populaire haïtien, « Tézin nan d'lo », de comparer sa structure et sa composition sémantique, symbolique et lexicale à un autre conte de culture francophone, « La belle au bois dormant ». Cette comparaison de contes avait comme objectif de relever la présence d'analogies au sein de la structure intrinsèque des contes. Beaubrun identifie dans le discours des apprenants des occurrences récurrentes de bricolages et tâtonnements langagiers sur la base d'analogies qui traduisent une stratégie d'adaptation de leurs compétences langagières ancrées dans leur culture et leur langue première vers la langue cible à acquérir. Ces éléments sont questionnés dans leur dimension

syntaxique, sémantique et lexicale. La deuxième séance reposait sur une chanson créole appartenant au patrimoine culturel haïtien, « Lélène chérie », et comparait les structures de ce support d'apprentissage avec celles d'un conte bilingue français-créole guadeloupéen, « Ti-Jean l'incroyable ».

Certaines similitudes et différences dans les structures du schéma narratif des deux contes ont pu être relevées par les apprenants, comme l'importance de la place de la nature par exemple. Dans « Tézin nan d'lo », la forêt et la rivière sont des éléments importants de l'imaginaire symbolique, mais les personnages vivent dans une modeste case et font partie des couches sociales populaires. Dans « La belle au bois dormant », la forêt joue également un rôle fondamental, notamment lorsque les ronces cachent l'accès du château aux curieux pendant près de cent ans, dans lequel vivent les personnages issus de sang royal. Ensuite, dans les deux cas, la place et le rôle prépondérant de la famille, des relations familiales et particulièrement du pouvoir et de l'autorité du père ont été discutés. Enfin, la forte présence du magique et du surnaturel est comparable dans les deux contes, de la mise en place de la situation problème jusqu'à sa solution et la résolution posée en situation finale, avec pour centre de l'intrigue une quête amoureuse. Ces éléments ont été utilisés dans un travail de débat et d'identification de l'histoire avec les apprenants sur le mode du repérage contradictoire des éléments narratifs. C'est une étape dans l'approche par analogie, sur la base d'une analyse littéraire et structurelle.

Lors des échanges, Beaubrun identifie une autre approche de l'analogie. On peut parler d'analogie phonétique et sémantique. En effet, certains mots en français et créole haïtien peuvent se ressembler sur le plan sonore, mais avoir un sens différent. Par exemple, le mot « feu » en français, qui se dit « fé » ou « difé » en créole, ce qui peut porter confusion avec le mot « fée » en français. Voici un extrait d'interaction lors de la première séance autour de l'histoire de « La belle au bois dormant » :

- Le formateur : « ils lui font un beau baptême et ils vont chercher des fées. Expliquez-moi ce que vous avez compris... »
- Les apprenants : « charger du feu »... « du feu d'artifice »... « c'est une boisson, du rhum »
- Le formateur : « alors les fées, c'est pas du feu. En créole on dit *di fé, di fé pri, di fé*. En français c'est feu, et là j'ai dit des fées. Donc c'est autre chose. Des fées c'est des petites dames qui volent, et qui ont un pouvoir magique ».

Cet extrait illustre comment un apprenant par analogie peut interpréter de façon erronée un mot qui ressemble sur le plan sonore à un mot de sa langue. En effet, le mot « fée » en français a été compris, soit comme étant du « feu », soit comme un petit verre de rhum car on utilise aussi le mot « fé » pour désigner cela.

La deuxième séance compare les stratégies de constructions par analogie deux autres types de supports : un autre conte intitulé « Ti-Jean l'incroyable » d'origine guadeloupéenne et une chanson du patrimoine populaire d'Haïti intitulée « Lélène Chérie » du groupe de compas Shoogar Combo. Les deux supports sont présentés lors de la même séance. Dans un premier temps leur structure est comparée avec les mêmes outils que la séance précédente. Puis ils sont travaillés séparément. Dans ce conte, des éléments propres aux analogies de construction de phrases ont été recherchés, alors que dans la chanson des analogies de situation ont été relevées, étudiées et utilisées. À partir de ce travail, un système de comparaison lexicale a été établi, puis des exercices sur des analogies sémantiques, voire implicites et poétiques, ont été produits.

Ces séances ont permis aux adultes migrants d'acquérir des connaissances des compétences en langue française en s'appuyant sur leur culture d'origine. Elles ont également permis au formateur-chercheur de mobiliser des processus analogiques dans les séances d'apprentissage tout en sollicitant le répertoire des apprenants. Dans le cadre de l'enseignement du français langue étrangère, Molinié (2007 : 157) explique que :

« le futur enseignant est invité à casser le ciment identitaire qu'il avait formé pour répondre à l'injonction sociale de choisir entre l'une ou l'autre de ses appartenances. En cueillant les fruits de son biculturalisme il surmonte sa peur de l'autre et se prépare à métisser son enseignement c'est-à-dire à jouer un rôle de médiateur capable de donner à un apprenant et à un groupe la possibilité de puiser dans l'ensemble de leurs ressources cognitives, culturelles et affectives, de les mettre en commun et de les développer pour apprendre ensemble et autrement le français dans sa diversité ».

À la suite de ces deux séances, Beaubrun propose un schéma d'apprentissage s'appuyant sur les pédagogies de l'éveil aux langues (Candelier, 2003) appliquée à l'andragogie et des approches plurielles en didactique du plurilinguisme (Castellotti, 2005 ; Candelier, 2008) qui permet une appropriation efficiente du français sous l'angle d'une étude des analogies sémantiques, syntaxiques et lexicales. En relevant des éléments saillants lors de l'observation et de l'analyse des productions verbales orales et écrites des apprenants, il note la place des constructions par analogie dans les stratégies de communication des apprenants.

Pour mettre en place une pédagogie des analogies autour du bilinguisme et du biculturalisme, Beaubrun propose d'abord de repérer les « manières de faire » des apprenants et de les utiliser comme éléments de comparaison pour transférer des savoirs. Il s'agit de « réguler » les savoirs entre cultures sources et culture cible. Ensuite, Beaubrun suggère de mettre les apprenants en « position méta », c'est-à-dire en situation de pouvoir développer un regard distancié sur leurs propres pratiques langagières, linguistiques et culturelles afin de favoriser un retour réflexif. Il est possible de cette manière en partant du français standard ou du ou des créole(s) en présence de faire apparaître un certain nombre de nuances de sens.

L'observation des processus de constructions analogiques peut être d'ordre épistémologique, didactique et pédagogique et permet d'envisager une didactisation des processus d'apprentissage par analogie dans une réflexion métalinguistique des apprenants. L'utilisation de stratégies mobilisant des processus analogiques semble faciliter l'appropriation des apprentissages linguistiques et métalinguistiques chez des adultes migrants. L'objectif d'une méthodologie d'enseignement des langues prenant en compte le phénomène des constructions analogiques vise à décomplexer la parole du migrant, à dépasser les freins affectifs liés à son statut d'étranger en insécurité et à rompre la distance qui sépare symboliquement sa langue première de celle qu'il essaye d'acquérir. Cela lui permet de faire des comparaisons, de s'investir et d'inclure son propre répertoire linguistique dans son processus d'apprentissage.

5. Conclusion

Cet article avait comme ambition de présenter un programme de recherche intitulé « L'analogie dans le processus de lexicalisation et de sémantisation en créoles guadeloupéen, guyanais, haïtien et martiniquais » qui a débuté en 2016 entre plusieurs laboratoires de recherche. L'objectif de ce programme est d'étudier le phénomène d'analogie à travers différentes approches dans les créoles de la Caraïbe. Quatre études menées dans le cadre de ce programme de recherche ont été présentées et illustrent la richesse et la diversité des approches. La première étude menée par Renauld Govain vise à constituer un corpus de mots identiques en créole haïtien et jamaïcain en vue d'expliquer ces similitudes en s'appuyant sur

des phénomènes relevant de l'analogie. La deuxième étude de Rochambeau Lainy et de Nedet François propose de concevoir la création de dérivés verbaux originaux en créoles guadeloupéen, haïtien et martiniquais par analogie avec des procédés de dérivation propres à la langue française. La troisième recherche de Frédéric Anciaux propose de catégoriser les processus analogiques dans la dénomination des plantes en créoles. Enfin, la quatrième et dernière étude de Frédéric Beau brun suggère de mobiliser l'analogie comme un processus utile dans l'apprentissage du français et susceptible de mobiliser les compétences linguistiques déjà acquises chez des adultes allophones. Ces quatre études montrent que l'analogie est un phénomène original et intéressant dans l'étude et la comparaison des créoles à base lexicale française, tant sur le plan de leur lexicalisation que de leur sémantisation, mais aussi d'un point de vue didactique.

Afin de montrer la diversité des recherches engagées dans ce programme de recherche et de susciter des réflexions sur la place de l'analogie dans les créoles, nous présentons brièvement d'autres travaux engagés au sein de ce programme qui ont donné lieu à la tenue de journées d'études en juin 2017 à l'université d'État d'Haïti et qui déboucheront prochainement sur une publication d'un ouvrage coordonné par Rochambeau Lainy. Juliette Factum-Sainton étudie l'analogie linguistique et met en exergue certains processus morpho-phonologiques et lexicosémantiques communs à l'émergence lexicale des créoles guadeloupéen et haïtien. David Tézil s'intéresse aux faits de langues résultant de l'analogie et touchant la nasalisation du déterminant en créole haïtien. Rochambeau Lainy étudie l'analogie comme un moyen de créer de nouveaux mots et sens, une extension catégorielle et une *mise en quarantaine* des lexèmes en créoles haïtien et guyanais. Nelson Sylvestre analyse le lexème créole *lafen*, pouvant exprimer la peur du fait de différents processus analogiques ou de la paix dans les discours des croyants en Haïti. Rochambeau Lainy et Cherie Rivage étudient le processus de désignation des actes et organes sexuels en créole haïtien, en montrant que la polysémie et la synonymie sont à la base de l'analogie sémantique. Édric Richard Richemond étudie le terme créole *lapli*, comme évocateur par analogie de relations sexuelles dans deux chansons « Konpa ». Enfin, Bénédicte Paul propose une analyse de certains phénomènes d'analogie comme répondant à une stratégie marketing, notamment dans le cadre de l'utilisation de noms créoles donnés à des entreprises ou à des produits en Haïti. De cet ensemble varié d'objets d'études et de travaux devrait émerger un nouveau pan de recherche en créolistique centré sur la comparaison des processus analogiques dans les langues créoles.

Références bibliographiques

- Allsopp, R. (dir.) (2003). *Dictionnaire of Caribbean English Usage*. Barbados, Jamaica, Trinidad and Tobago : University of West Indies Press.
- Amiot, D. (2002). Re-, préfixe aspectuel. *Cahiers Chronos*, 10, 1-20.
- Apotheloz, D. et Boye, G. (2005). Remarques sur la compositionnalité en morphologie. *Verbum*, 16(4), 375-385.
- Armand, F. et Maraillet, E. (2015). Quelques principes clés de l'enseignement-apprentissage du vocabulaire chez les élèves allophones, bilingues et plurilingues. *Québec français*, 175, 48-51.
- Bassiac, C. (1880). *Étude sur le patois créole mauricien*. Genève : Slatkine.
- Bavoux, C. (2002). Représentations et attitudes dans les aires créolophones. Dans C. Bavoux et D. de Robillard (dir.), *Linguistique et créolistique, Univers créoles 2* (pp 57-76). Paris : Anthropos.
- Benmakhlouf, A. (1999). Analogie. Dans D. Lecourt (dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*. Paris : Presses universitaires de France.

- Bentolila, A. (1987). Marques aspecto-temporelles en créole haïtien : de l'analyse synchronique à la formulation d'hypothèses diachroniques. *La Linguistique*, 23(1), 103-122.
- Bickerton, D. (1981). *Roofs of Language*. New-York : Karoma.
- Bernabé, J. (1983). *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*. Paris : L'Harmattan.
- Bougchiche, R. (2016). *Appropriation et productivité linguistiques : comment le locuteur construit-il sa langue ?* Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2016. DOI: 10.1051/shsconf/20162710001.
- Bretin-Chabrol, M. et Leduc, C. (2009). La botanique antique et la problématique du genre. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 29, 205-223.
- Candelier, M. (2008). Approches plurielles, didactiques du plurilinguisme : le même et l'autre. *Les Cahiers de l'Acedle*, 5(1), 65-90.
- Candelier, M. (2003). *L'éveil aux langues à l'école primaire. Evlang : bilan d'une innovation européenne*. Bruxelles : De Boeck.
- Cassidy, F. G. et Le Page, R. B. (1980). *Dictionary of Jamaican English*. Barbados, Jamaica, Trinidad and Tobago : University of West Indies Press.
- Castellotti, V. (2005). Une conception plurielle et intégrée de l'enseignement des langues – principes, modalités, perspectives. *Les Cahiers de l'Acedle*, 2, 319-331.
- Causa, M. (1996). Le rôle de l'alternance codique en classe de langue. *Le Français dans le Monde, Recherches et Applications*, n° spécial juillet, 85-93.
- Chaudenson, R. (2003). *La créolisation : Théories, applications et implications*. Paris : L'Harmattan.
- Chery, P. M. (2002). *Eryte Vilokan*. Port-au-Prince : Bibliothèque Nationale d'Haïti.
- Colot, S. (2002). *Guide de lexicologie créole*. Matoury : Ibis Rouge Editions.
- Confiant, R. (2007). *Le dictionnaire créole martiniquais-français*. Matoury : Ibis Rouge Editions.
- Confiant, R. (2009). *Kòd Yanm*. Martinique : Editions Kreyòl pou divini peyi a.
- Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Niemeyer.
- Corbin, D. (1989). Form, structure and meaning of constructed words in an associative and stratified lexical component. *Yearbook of Morphology*, 2, 31-54.
- Corcuff, P. (2015). Antinomies et analogies comme outils transversaux en sociologie : en partant de Proudhon et de Passeron. *SociologieS, Dossier*, 1-11.
- Crépin-Obert, P. (2014). L'analogie, obstacle épistémologique ou raison scientifique pour enseigner la parenté et la filiation entre êtres vivants. *Recherches en didactique des sciences et des technologies*, 9, 19-50.
- Cummins, J. (2000). *Language, power and pedagogy : bilingual children in crossfire*. Clevedon : Multilingual Matters.
- Damoiseau, R. (2005). *Éléments de grammaire comparée, français-créole*. Guadeloupe : Ibis Rouge.
- Denizot, M. (2007). La théorie de la signature des plantes et ses implications. Académie des sciences et lettres de Montpellier, Conférence n°3952, Bulletin 37 : 205-216.
- Dumestre, G. (1998). Les idéophones : le cas du bambara. *Faits de langues*, 11-12, 321-333.
- El-Khoury, T. (2008). Les procédés de métaphorisation dans le discours médical arabe : étude de cas. Dans M. Loiseau et al. (dir.), *Autour des langues et du langage* (p. 25-32). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Fattier, D. (1998). *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : L'Atlas Linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Provence.
- Fattier, D. (2005). Remarques sur l'interrogation en créole haïtien. *La linguistique*, 41(1), 41-

56.

- Fiard, J.-P. (1992). *Arbres rares et menacés de la Martinique*. Fort de France : Société des Galeries de Géologie et de Botanique.
- Fournet, J. (2002). *Flore de Guadeloupe et de Martinique*. Tinité : CIRAD et Gondwana Éditions (Tomes 1 et 2).
- Franketienne (2005). *Adjanoumelezo*. Port-au-Prince : Editions des Antilles S.A.
- Hagège, C. (1985). *L'homme de paroles*. Paris : Fayard.
- Garcia, O. et Wei, L. (2014). *Translanguaging, Language, Bilingualism and Education*. Londres : Palgrave Macmillan.
- Grimoult, C. (2001). *L'évolution biologique en France. Une révolution scientifique, politique et culturelle*. Paris : Librairie Droz.
- Hazaël-Massieux, G. (1996). *Les créoles : Problèmes de genèse et de description*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Hofstadter, D. et Sander, E. (2013). *L'analogie, cœur de la pensée*. Paris : Odile Jacob.
- Huchet, J. et Petit Le Brun, T. (2006). *Fleurs des Antilles*. Gosier : PLB Éditions.
- Koren, R. (2016). Exemple historique, comparaison, analogie, métaphore : sont-ils interchangeables ? *Argumentation et Analyse du Discours*, 16, 1-17.
- Lakoff, G. et Johnson, M. (1985). *Les Métaphores dans la vie quotidienne*. Paris : Minuit.
- Lainy, R. (2015). *Absans prezans koyali*. Port-au-Prince : Kopivit-l'Action Sociale.
- Lefebvre, C. (1998). *Creole Genesis and the Acquisition of Grammar, The case of Haitian créole*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Leotin, G.-H. (2005). *Mango vèt*. Martinique : Éditions Dezafî.
- Longuefosse, J.-L. (2003). *Plantes médicinales de la Caraïbe*. Trinité : Gondwana Éditions.
- Ludwig, R., Montbrand, D. Pouillet, H. et Telchid, S. (1990). *Dictionnaire créole-français*. Paris : Jator, Servedit.
- Mascherin, L. (2007). *Analyse morphosémantique de l'aspectuo-temporalité en français. Le cas du préfixe re -*. Thèse de doctorat en linguistique, Université Nancy II.
- Moles, P. (2016). *Étude des procédés analogiques dans le discours de la presse parlée en créole haïtien. Du sens de base des lexèmes au processus d'extension catégorielle*. Mémoire de Master, Faculté de Linguistique Appliquée, Haïti.
- Molinié, M. (2007). Faire de son biculturalisme un objet de savoir en sciences humaines. *Le Français dans le Monde, Recherches et Applications*, 41, 147-157.
- Mortureux, M.-F. (1974). Analogie « créatrice », formelle et sémantique, *Langages*, 36, 20-33.
- Mounin, G. (1975). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Presses universitaires françaises.
- Mufwene, S. (2002). Développement des créoles et évolution des langues. *Études créoles*, 15(1), 45-70.
- Nikiema, E. (2002). Phonétique et phonologie des créoles. Les (parlers) français ont le schwa, les créoles ont l'R. Dans C. Bavoux et D. de Robillard (dir.), *Linguistique et créololistique, Univers créoles 2* (p. 77-96). Paris : Anthropos.
- Nedet, F. (2016). *Analogie et sémantique des verbes en créole haïtien*. Mémoire de Master, Faculté de Linguistique Appliquée, Haïti.
- Nicodèm, J.-B. et Lainy, R. (2016). Troubles du langage, apprentissage et analogie. Analyse des compétences des élèves en cours de 4ème AF, à l'Estère. Dans R. Lainy (dir.), *Troubles du langage et rendement scolaire. Essai de diagnostic du système éducatif haïtien dans le département de l'Artibonite*. Paris : L'Harmattan.
- Paul, H. (1920 [1880]). *Principles of the History of Language*. London : Swan Sonnenschein and Co.
- Plantin, C. (2011). Analogie et métaphore argumentatives. *A contrario*, 16(2), 109-130.
- Portécop, J. et Petit Le Brun, T. (2004). *Arbres des Antilles*. Gosier : PLB Éditions.

- Prudent, L. F. (1993). *Pratiques langagières martiniquaises: genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de doctorat d'Etat en Sciences du Langage, Université de Rouen.
- Sander, E. (2000). *L'Analogie, du naïf au créatif. Analogie et catégorisation*. Paris : L'Harmattan.
- Saussure, F. de (1975 [1916]). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Schuchart, H. (1909). Die Lingua franca. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 33, 441-461.
- Séverin, F. (2002). *Plant ak pyebwa tè d Ayiti*. Port-au-Prince : Éditions Quitel.
- Sinding, C. (1993). Les métaphores en biologie – analogies ou outils de pensée ? *Intellectica*, 16, 85-99.
- Sylvestre, R. (2009). *Sept trésors des Antilles*. Abymes : Le Filao des Îles.
- Temple, M. (1996). Pour une sémantique des mots construits. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Thomas, J. J. (1869). *Theory and Practice of Creole Grammar*. London : New Beacon.
- Ullmann, S. (1952). *Précis de sémantique française*. Berne : Francke.
- Véronique, D. (2000). Créole, créoles français et théories de la créolisation. *L'information grammaticale*, 85, 33-38.
- Véronique, D. (2009). Classes lexicales et développement grammatical dans la variété de base des apprenants de français L2 et dans le développement des créoles français. *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 1, 227-251.
- Villoing, F. et Deglas, M. (2016). *La formation de verbes dénominatifs en guadeloupéen : la part de l'héritage et de l'innovation*. 5^{ème} Congrès mondial de linguistique française, Tours.
- Vilsen, F. et Ètelou, M. (2008). *Diksyonè kreyòl Vilsen*. Coconut Creek : Educa Vision.